

## **La dette, c'est le vol !**

La crise qui convulse l'économie capitaliste n'aura pas laissé pantelants les malfaiteurs de l'humanité que sont les agents et institutions de la finance mondiale. Ces buveurs de sang se sont refaits une belle santé à coup de perfusions d'argent public (celui du populo) transféré sans vergogne ni contrepartie par les Etats. Et pour cause: ce sont les Etats de la planète qui sont leurs débiteurs pour une bonne partie des 35.000 milliards \$ de la fumeuse dette publique. La finance ayant confessé ses péchés (mignons), elle ne pouvait qu'être absoute après deux 'pater' et trois 'ave'.

Selon les canons de cette religion, un pays comme la Grèce est au bord du gouffre. Le bidonnant de l'affaire, c'est que cela apparaît au grand jour quand la finance, en l'occurrence la banque Goldman Sachs, est obligée d'avouer qu'elle a un peu aidé la Grèce à planquer ses merdes sous le tapis pour s'introduire dans l'immaculée Union européenne. Et le plus tordant: pendant que Goldman Sachs maquillait les comptes publics de la Grèce au nez et à la barbe des kapos européens, elle jouait la Grèce perdante sur le tapis du casino mondial. Pile je gagne, face tu perds!

Le slogan "*nous ne paierons pas votre crise*", bramé par nos camarades hellènes, apparaît ainsi d'une étonnante clairvoyance compte tenu de l'enfumage politico-médiatique. Le peuple islandais, faible par le nombre mais musclé du bulbe, a envoyé un message du même acabit: il a refusé par référendum de rembourser 4 milliards d'euros de dette nationale à des banques britanniques et néerlandaises.

Si on en croit les sermons en chaire d'économie, le diable c'est la dette:

«*Y-a pas assez de croissance... La dette ! Y'a trop de chômage... La dette ! On crève de faim... La dette ! La dette vous dis-je !*»,

à la manière des médecins moqués par Molière. Et quand le populo tente un «*Mais c'est l'actionnaire qui bouffe la galette!*», les doctes curés de l'économie soupirent: «*ignorantus, ignoranta, ignorantum*».

Ah ! Proudhon, le bougre n'avait pas tort de dénoncer cette fausse science!

La dette publique de notre hexagone s'affiche dans leur cybernétique à 1.500 milliards d'euros. De quoi chaque année, pour les usuriers, récupérer plus de 80 milliards d'euros au poste «*charge de la dette*», c'est-à-dire le remboursement du capital dû, et plus de 40 milliards d'euros par an au poste «*service des intérêts*». Tiens, en comptant mal ça fait 30% rien que pour les intérêts ! Eh les aminches, 120 milliards, c'est à un poil de cul près le montant du déficit budgétaire annuel de l'hexagone...

Et cette dette c'est quoi ? Grosso merdo, le cumul du déficit budgétaire, c'est-à-dire l'argent dépensé à construire des écoles, des hôpitaux, des crèches, des trains, payer le turbin des camarades fonctionnaires et le toutim. Foutre! 80% du soi-disant déficit budgétaire, c'est le produit de l'insuffisance de recettes, c'est-à-dire avant tout de l'insuffisance d'impôt sur le rendement du capital ajouté aux petits cadeaux qui entretiennent l'amitié. Bref: la dette, c'est le vol par l'Etat au profit du capital des richesses créées par le travail.

Aucune réforme fiscale, aussi juste et solidaire soit-elle, ne permettra par définition, le remboursement de la dette, sauf à réduire encore les miettes que les accapareurs nous jettent. Donc à l'instar des camarades grecs et islandais, nous devrions dire: nous ne paierons pas la dette!

Un Etat ne peut pas faire faillite; on ne liquide pas les actifs d'un Etat pour rembourser ses créanciers, comme cela se fait pour un ménage criblé de dettes ou une entreprise en liquidation. Non, un Etat c'est censé rembourser sa dette. Mais un Etat n'a en réalité aucune obligation sinon «*morale*» (la leur, pas la nôtre). Un Etat, donc le populo souverain en démocratie, peut décider de ne pas honorer sa dette, de la répudier: annoncer aux créanciers avec un franc sourire qu'ils peuvent faire ceinture, qu'on ne la paiera pas, et qu'ils peuvent asseoir leur gros cul sur les intérêts.

Voilà qui serait une revendication majeure de défense des prolos, sur toute la planète, bien plus en tout cas que la demande syndicale de «*régulation de la finance mondiale*». Voilà qui serait moins utopique et bien plus pragmatique. Et voilà qui réglerait bien vite nos affaires de retraites.

La grève, oui ! Le mot d'ordre: la dette c'est le vol, nous ne la paierons pas!

**Yann Perrotte**

# Un voile...de fumée !

En cette époque où la confusion intellectuelle est savamment entretenue, il s'avère nécessaire de débiter cet article par quelques précisions.

D'un point de vue philosophique, j'oscille entre un agnosticisme de raison (je ne puis, raisonnablement, pas faire la démonstration de l'existence ou de l'inexistence d'un principe transcendant) et un athéisme intuitif (pour de multiples raisons qu'il serait trop long d'expliquer ici, l'inexistence dudit principe transcendant m'apparaît le plus probable).

En revanche je suis résolument laïque (c'est-à-dire attaché au principe juridique de séparation de l'Eglise et de l'Etat) et anticlérical (au nom de la liberté individuelle, je combats sans trêve ni relâche les dogmes et les institutions religieuses qui les portent et qui, toutes, s'efforcent de mettre en œuvre un projet politique obscurantiste).

Enfin, je dois bien admettre que la vue d'une femme voilée, jusqu'à en ressembler au Belphégor de mon enfance, me met doublement mal à l'aise. D'abord en pensant à ce que doit être la vie de cette femme brimée, ensuite parce que la beauté des femmes est pour moi un des plaisirs de l'existence.

Ceci étant précisé, souhaitons que, chacun étant libre d'être en désaccord avec moi, nul ne me fasse un mauvais procès.

Le gouvernement prépare activement une loi interdisant le port du niqab et de la burqa (voiles islamiques intégraux) dans tout l'espace public, ce qui n'est pas sans poser questions.

Qu'appelle-t-on espace public (certains allant même jusqu'à inventer un nouveau concept, tout aussi imprécis : la sphère publique...)? La rue dépend-elle de la « sphère publique » ou de la « sphère privée »? Rappelons qu'il existe déjà des lois qui obligent tout individu à justifier de son identité si nécessaire. De même tout fonctionnaire est tenu de respecter une stricte neutralité religieuse et politique et, de ce fait, ne peut arborer d'insignes religieux (ce qui n'a, hélas, jamais empêché certains hauts fonctionnaires de la République d'assister es qualités à des cérémonies religieuses, suivez mon regard.)

Au nom de quels principes, le gouvernement s'arroge-t-il le droit de régenter les consciences? Le respect de la dignité humaine, en particulier celui de la femme? Fort bien! J'y souscris sans réserve aucune. Mais alors pourquoi ne pas aller jusqu'au bout de la logique? Toutes les religions monothéistes sont patriarcales. Le gouvernement républicain doit donc, entre autres choses, interdire la prière juive du matin qui fait remercier chaque homme de ne pas être né femme, interdire le port du voile aux religieuses catholiques (signe de soumission à Dieu, ce qui n'est guère mieux que la soumission à l'homme), obliger l'Eglise catholique à procéder à l'ordination de femmes prêtres... La police des consciences aurait alors bien du travail.

Comment imaginer un seul instant que le gouvernement de Sarkozy soit attaché au principe de laïcité alors même que le Président s'en est allé faire allégeance au pape à Latran dès le début de son quinquennat? Et nous vous faisons grâce de la longue litanie des entorses à la loi de 1905, loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, depuis de nombreuses années.

Depuis La Boétie, nous n'ignorons pas que «la servitude volontaire» est une pratique courante et pas spécifique aux femmes d'ailleurs. Comment être certain qu'une femme est contrainte, physiquement, de porter le voile? Bien sûr, les pesanteurs traditionnelles, l'éducation sont autant de violences morales et aucune femme ne peut être considérée comme réellement libre de se voiler. Mais comment remédier à cet état de fait sinon par l'instruction? La liberté se conquiert par le libre exercice de la raison, pas par la loi, la liberté imposée n'est rien d'autre qu'un cruel oxymore.

Le débat n'est pas nouveau. Au moment des débats préparatoires à la loi de 1905, les libres penseurs étaient partagés. Certains appelaient de leurs vœux l'avènement d'un Etat athée, qui combattrait les religions, tandis que d'autres souhaitaient la neutralité totale de l'Etat. On sait que ce sont ces derniers (sous l'impulsion de Buisson ou Jaurès, notamment) qui furent majoritaires, ainsi la République laïque, si elle permet le libre exercice de tous les cultes, ne reconnaît ni ne salarie aucune religion.

La différence aujourd'hui, c'est que les tenants de l'interdiction d'un signe religieux, y compris dans l'espace privé, sont les mêmes qui remettent allègrement en cause la laïcité de l'Etat et instrumentalisent les religions, l'Islam pour apaiser les banlieues, par exemple. Ce qui revient moins cher, il est vrai, que d'impulser une politique de développement économique et d'implantation de services publics, dans ces quartiers comme dans les autres.

Il me semble donc que la seule solution pour lutter efficacement contre l'obscurantisme religieux (quelque soit la religion!) consiste en une application stricte de la loi de 1905 et une politique d'instruction digne de ce nom. Force est de constater que nous en sommes loin...

C'est dans ce contexte que les politicards et les journalistes se sont emparés de l'affaire de la verbalisation d'une automobiliste voilée à Nantes.

N'y aurait-il pas là une opération de diversion bien pratique? Car enfin, pendant que tout un chacun glose sur la tolérance ou la fermeté, s'interroge pour savoir si le mari de cette femme voilée est polygame ou simplement infidèle (voilà un adjectif que ne doit guère goûter un musulman...), s'il est légalement possible ou non de le déchoir de sa nationalité française... on ne parle pas, par exemple, de la remise en cause du droit à la retraite.

Alors, le niqab jouerait-il le rôle du voile de fumée?

**Christophe Bitaud**

# EN HOMMAGE A ALEXANDRE HEBERT...

Alexandre Hébert nous a quittés en janvier, laissant dans la peine tous ceux qui l'ont connu, et ils sont nombreux.

Alexandre Hébert était un des fondateurs de la CGT-FO, alors qu'il était engagé dans le militantisme, à l'intérieur de notre vieille CGT. Il est devenu très rapidement le secrétaire de l'Union Départementale FO de la Loire-Atlantique qu'il a dirigée pendant près d'un demi siècle, ce qui explique les liens particuliers que notre UD de la Sarthe avait avec Alex, dans le cadre de la coordination des actions syndicales dans la région des Pays de la Loire.

Cheminot de profession, il a toujours, étant donnée sa conception du syndicalisme, exercé son activité dans l'interprofessionnel, et c'est tout naturellement que, lors de ses obsèques civiles, où l'UD de la Sarthe était représentée, un vibrant hommage lui a été rendu par la Confédération, via Marc Blondel, ancien secrétaire général de la CGT-FO.

Notre objet, aujourd'hui, n'est donc pas de répéter ce qui a été la vie de ce grand militant (ce qui a été réalisé dans FO Hebdo) mais de souligner quelques traits particuliers de ses engagements, et, en approfondissant ce sujet, on remarque immédiatement la similitude, notamment de caractère, avec une autre figure du syndicalisme, dont Edouard Dolléans, un des grands historiens du monde ouvrier disait: «*L'histoire est faite de contrastes entre la lumière et les ombres. En cette période de trouble (la naissance de la CGT), Fernand Pelloutier personnifie la clarté*» (La coutume ouvrière, publiée en 1913). Ou encore: «*L'âme de Pelloutier n'a pas cessé de prolonger son rayonnement à travers les plus purs de ces militants dont la volonté et le cœur sont l'âme du syndicalisme*» (Histoire du mouvement ouvrier).

Rappelons que Fernand Pelloutier est le fondateur de la Fédération des Bourses du Travail (1892), une des institutions, solide et originale, du syndicalisme français, dont un des rôles majeurs était l'éducation de la classe ouvrière.

Fernand Pelloutier disait: «*Que manque-t-il à l'ouvrier français - et j'entends par ouvrier quiconque travaille à gages; mieux encore, quiconque, intellectuellement et physiquement bien armé, doit implorer du capital le moyen d'utiliser ses facultés -? En matière de courage et de chevalerie, rien, peut-être est-il par là trop bien doué, générosité et hardiesse menant trop souvent à duperie. Il est brave, le feu ne l'effraie pas; il le prouva de reste, pendant la Commune. Ce qui lui manque, c'est la science de son malheur; c'est de connaître les causes de sa servitude, c'est de pouvoir discerner contre qui doivent être dirigés ses coups*».

C'est ainsi que, dans son appel aux manifestations du 1er mai 1895, Fernand Pelloutier précisait: «*La mission révolutionnaire du prolétariat éclairé est de poursuivre plus méthodiquement et plus obstinément que jamais l'œuvre d'éducation morale, administrative et technique nécessaire pour rendre viable une société d'hommes fiers et libres.*».

C'est pourquoi Alex n'engageait jamais ses amis dans une action sans avoir, au préalable, examiné et expliqué toutes les données du problème.

D'autre part, Pelloutier, politiquement socialiste, à l'origine, compagnon d'Aristide Briand, a glissé vers l'anarchisme. Voici comment il définissait la fonction des anarchistes par rapport au socialisme: «*Actuellement, notre situation dans le monde socialiste est celle-ci: proscrits du «Parti» parce que, non moins révolutionnaires que Vaillant et que Guesdes, aussi résolument partisans de la suppression de la propriété individuelle, nous sommes en outre ce qu'ils ne sont pas: des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans dieu, sans maître et sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme moral ou matériel, individuel et collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même*».

Alex, de son côté, s'est toujours déclaré fidèle à l'anarcho-syndicalisme.

En anecdote, sur les liens entre Alex, secrétaire de l'UD de Loire-Atlantique et l'UD de la Sarthe, rappelons que Fernand Pelloutier avait une correspondance très suivie avec Nicolas Richer, secrétaire de la première Bourse du Travail du Mans, pour le remercier de son aide et de son soutien permanent dans son action pour le développement du syndicalisme interprofessionnel.

ADIEU ALEX. Nous ne t'oublierons pas !

André Frey

*Extrait du journal de l'UD CGT-FO de Sarthe  
Avril 2010*

# Les deux tâches du syndicalisme...

Vous lirez ci-dessous un texte de Fernand Pelloutier. Il s'agit d'un appel au 1er mai 1896 de la fédération nationale des Bourses du Travail. Rédigé 10 ans avant 1906, l'appel anticipe sur les principes qui seront énoncés dans la Charte d'Amiens. On y retrouve, notamment la référence à l'action directe: «[...]le travailleur aspire, non pas à prendre la place de la bourgeoisie, à créer un Etat «ouvrier», mais à égaliser les conditions et à donner à chaque être la satisfaction qu'exigent ses besoins», et affirme les deux tâches du syndicalisme: réforme et révolution. Force est de constater que la pensée de Pelloutier est toujours d'actualité.

**C.B.**

1er mai 1896

*Volontairement confinées jusqu'à ce jour dans le rôle d'organisatrices du prolétariat, les Bourses du Travail de France entrent désormais dans la lutte économique, et, à cette date du 1er mai, choisie depuis quelques années par le socialisme international pour formuler les volontés de la classe ouvrière, viennent exposer ce qu'elles pensent et le but qu'elles poursuivent.*

*Convaincues qu'au mal social les institutions ont plus de part que les hommes, parce que ces institutions, en conservant et accumulant les fautes des générations, font les hommes vivants prisonniers des fautes de leurs prédécesseurs, les Bourses du Travail déclarent la guerre à tout ce qui constitue, soutient et fortifie l'organisme social. Confidentes des souffrances et des plaintes du prolétariat, elles savent que le travailleur aspire, non pas à prendre la place de la bourgeoisie, à créer un Etat «ouvrier», mais à égaliser les conditions et à donner à chaque être la satisfaction qu'exigent ses besoins. Aussi méditent-elles, avec tous les socialistes, de substituer à la propriété individuelle et à son effroyable cortège de misères et d'iniquités, la vie libre sur la terre libre!*

*Dans ce but, et sachant que la virilité de l'homme se proportionne à la somme de son bien-être, elles s'associent à toutes les revendications susceptibles - en améliorant, si peu que ce soit, la condition immédiate du prolétariat - de le libérer des soucis démoralisants du pain quotidien et d'augmenter, par suite, sa part contributive à l'œuvre commune d'émancipation.*

*Elles réclament la réduction de la durée du travail, la fixation d'un minimum de salaire, le respect du droit de résistance à l'exploitation patronale, la concession gratuite des choses indispensables à l'existence: pain, logement, instruction, remèdes; elles s'efforceront de soustraire leurs membres aux angoisses du chômage et aux inquiétudes de la vieillesse en arrachant au capital la dîme inique qu'il prélève sur le travail.*

*Mais elles savent que rien de tout cela n'est capable de résoudre le problème social; que jamais le prolétariat ne sortirait triomphant de luttes où il n'opposerait à la formidable puissance de l'argent que l'endurance acquise, hélas! par des siècles de privations et de servitude. Aussi adjurent-elles les travailleurs demeurés jusqu'à ce jour isolés de venir à elles, de leur apporter l'appoint de leur nombre et de leurs énergies. Le jour (et il n'est pas éloigné) où le prolétariat aura constitué une gigantesque association, consciente de ses intérêts et du moyen d'en assurer le triomphe, ce jour-là, il n'y aura plus de capital, plus de misère, plus de classes, plus de haines. La révolution sociale sera accomplie.*

**Pour la Fédération des Bourses du Travail: le secrétaire, Fernand Pelloutier.**

---

L'ANARCHO-SYNDICALISTE

Abonnement pour 20 n°s : 30 euros    Abonnement de soutien 40 euros

A verser à: ASSOCIATION DES GROUPES FERNAND PELLOUTIER

CCPNANTES: 9998 28 D; 19, rue de l'Etang Bernard 44400 REZE

Imprimerie Spéciale de l'Anarcho-Syndicaliste

Fondateur de publication: A. HEBERT Directeur: C. BITAUD

---